

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Fremdenblatt* (*Gazette des Étrangers*) affirme que le prince Wasa (le seul descendant de la seconde ligne ducale de la maison de Gottorp) a renoncé à ses droits de succession dans les duchés de Sleswig-Holstein en faveur du grand-duc d'Oldenbourg.

De peur qu'on ne s'exagère le mérite de ce sacrifice, nous ferons observer que l'abdication du prince Wasa est de nulle importance au point de vue juridique. En effet, avant les lignes ducales de Gottorp viennent les deux lignes royales d'Augustenbourg et de Gluksbourg qui ont des droits légitimes à la couronne ducale de Sleswig-Holstein.

Du reste, le mémoire du duc d'Augustenbourg, ainsi que les pièces justificatives établissant ses titres de succession, ont été remis le 1^{er} septembre à la Diète, et transmis au comité des affaires holsteinoises.

On mande de Francfort, à la *Gazette nationale*, que le mémoire destiné à justifier les droits du duc d'Augustenbourg est très-étendu, et qu'il s'attache en grande partie à combattre les prétentions du grand-duc d'Oldenbourg.

Il a été rédigé par M. Samwer et par M. Haedel, professeur de droit à l'Université de Kiel.

Sur vingt-trois facultés de droit que le duc d'Augustenbourg a priées de donner leur avis motivé sur ses droits, vingt-deux ont répondu à sa demande. Celle de Rostock seule s'y est refusée en principe. La faculté de Königsberg

a exprimé son regret de ne pouvoir donner un avis motivé, un de ses professeurs s'étant déjà exprimé, dans une consultation, sur la question de succession. Seize facultés se sont prononcées catégoriquement en faveur du duc d'Augustenbourg; quatre s'en sont tenues à des déclarations générales.

La *Gazette officielle d'Arhuuns* publie un manifeste du général prussien, M. de Falkenstein, en date du 1^{er} septembre, qui, dans le but de faciliter les communications intérieures, permet la sortie par tous les ports du Jutland d'objets de consommation pouvant servir à la subsistance de l'armée alliée et dont l'exportation est défendue quand ces objets ont pour destination une autre partie du Jutland. Cette sortie aura lieu moyennant le dépôt d'un cautionnement, qui ne sera restitué que lorsque la rentrée de ces objets aura été constatée.

D'après une ordonnance du 3 septembre, tous les rapports des fonctionnaires et toutes les pétitions destinées au gouvernement militaire devront être rédigés en allemand.

Les travaux de la conférence de Vienne paraissent marcher très-lentement. La nouvelle transmise par le télégraphe, de la résistance énergique opposée par les plénipotentiaires danois aux trop dures conditions des deux grandes puissances allemandes, est aujourd'hui confirmée par les journaux de Vienne et par les correspondances. Nous ne sachions pas, à l'heure qu'il est, que les travaux interrompus depuis quelques jours déjà, aient été repris. On sait que la Prusse et l'Autriche ont déclaré que si la paix n'est pas signée d'ici au

15 septembre, les deux puissances rompront immédiatement l'armistice.

Le bruit qui a couru depuis quelques jours du prochain mariage de la princesse Dagmar, seconde fille du roi Christian, avec le grand-duc Nicolas, héritier de Russie, paraît se confirmer.

Une dépêche de Copenhague du 5 septembre prétend que le prince et la princesse seraient déjà fiancés.

Nos renseignements particuliers nous permettent d'ajouter que ce projet d'alliance n'est pas vu avec plaisir par le parti national danois.

On lit dans la *Gazette de Posen*, du 20 août : Depuis hier soir, de grandes masses de peuple s'assemblent devant la maison qui se trouve au coin du vieux marché et de la rue des Jésuites, pour voir une figure qui s'est soudainement montrée sur le mur de cette maison, probablement par suite de l'humidité. Cette figure avait la forme régulière du Sauveur sur la croix. L'attention fut attirée sur cette figure, hier soir, à onze heures, probablement par un effet de clair de lune ou de lumière d'un réverbère, tandis que plus tard cette clarté disparut.

Déjà la superstition s'est emparée du peuple, qui gratte avec ses ongles des morceaux de chaux pour les conserver en souvenir de cette apparition; aujourd'hui la foule est encore si grande que la communication est interceptée.

Dans son numéro du 22, la même feuille annonce que, par ordre de la police, la chaux avait été grattée du mur sur lequel avait eu

lieu l'apparition. Dans la nuit de samedi 20, une servante ayant versé de l'eau du haut d'une fenêtre de cette maison, la foule vit dans cette action une insulte à ses sentiments religieux, et on lança des pierres contre cette maison. La police fut d'abord impuissante à réprimer ces désordres, et une patrouille a dû être appelée. Ce n'est que lorsque celle-ci avait chargé à balles les fusils que la foule se dispersa.

Dimanche soir, les excès se sont renouvelés; sur le bruit que l'image de la vierge avait apparu sur un autre endroit de la maison. La police fut de nouveau impuissante, et l'on dut faire venir la force armée, à laquelle la foule lança des pierres en poussant des cris fanatiques contre les juifs et les Allemands.

Un commissaire de police fut grièvement blessé. Les soldats durent enfin recourir à la baïonnette, et à onze heures du soir l'ordre était rétabli. On a remarqué dans la foule plusieurs ecclésiastiques; l'un d'eux a été arrêté, mais il a été rendu plus tard à la liberté.

On a publié la loi sur les attroupements.

Un télégramme de Berne, du 6 septembre, annonce que le calme est un peu revenu à Genève. Aucune nouvelle arrestation n'a eu lieu. La conduite de M. James Fazy est sévèrement jugée dans toute la Suisse.

M. Barandiaran, ministre du Mexique, accrédité auprès des gouvernements de Suisse et d'Italie, a présenté aujourd'hui ses lettres de créance au président du conseil fédéral.

Le gouvernement espagnol est complètement rassuré sur de prétendues tentatives de désor-

FEUILLETON.

3

CHIFFONNETTE LA JOLIE.

HISTOIRE RECUEILLIE DANS LA RUE.

(Suite.)

Cinq ou six ans se passèrent ainsi, cinq ans de souffrances qui menaçaient d'être suivis de bien d'autres, quand le Ciel, prenant en pitié l'infortunée, lui enleva sa mère.

Atala fut emportée en trente-six heures par une congestion cérébrale provoquée par l'abus fréquent des liqueurs alcooliques.

A quinze ans, Lise se trouvait orpheline; ce qui pour tout autre eût été un malheur affreux, fut pour elle la cause de son salut en ce monde et dans l'autre.

Par instinct, Lise s'était toujours, autant que possible, abstenue de fréquenter toutes les immondes créatures dont la Carbonnet l'entourait.

Le commencement d'éducation qu'elle avait reçu aux jours de sa première enfance, — car sa mère l'avait mise en pension, — avait puissamment contribué à la maintenir dans ses dispositions naturelles,

et sa première pensée, quand elle se vit libre, — pensée qu'elle mûrissait depuis longtemps, — fut de rompre tout-à-fait avec les amis et amies de celle qu'elle rougissait d'appeler sa mère.

Mais à quinze ans, quand elle est pauvre, excessivement pauvre et seule, une jeune fille qui ne sait aucun métier, que personne ne conseille dans la voie du bien, ne fait pas ce qu'elle veut, comme on pourrait le croire.

Dans ces situations désespérées, les meilleures intentions, les résolutions les plus louables rencontrent parfois des obstacles insurmontables.

Ce fut ce qui arriva pour Lise.

Elle voulait être ouvrière, et croyant qu'une conscience pure suffit pour se concilier les sympathies, elle se présenta pour entrer en apprentissage chez une modiste, chez une lingère, chez une couturière; mais partout on lui demanda des répondants et de l'argent pour payer son apprentissage.

Elle se proposa comme servante; mais elle fut encore éconduite.

Dans ses courses à travers la ville, elle avait vu parfois des jeunes filles, un bouquet de violettes à la main, poursuivre les passants, entrer dans les cafés, et à force d'insistance obtenir une pièce de

monnaie en échange de quelques fleurs.

Elle songea alors à se faire bouquetière.

Mais elle n'avait pas cette hardiesse, cette impudence, cette impudeur même qui sont absolument nécessaires pour arriver à un résultat dans une pareille industrie.

A peine osait-elle aborder les gens, et au premier refus elle se retirait. Puis, au lieu de s'adresser aux hommes, elle n'offrait ses fleurs qu'à des femmes.

Là aussi elle rencontra la déception.

Au bout de huit jours de tentatives, elle avait dépensé la moitié de ses maigres économies, et elle n'avait pas vendu dix bouquets d'un sou.

Elle fut alors prise d'un grand découragement et eut la pensée de se tuer.

Heureusement, ce funeste projet ne fit que passer dans son esprit; elle en demanda pardon à Dieu et, reprenant son courage à deux mains, pour nous servir de l'expression vulgaire, elle résolut de lutter contre la destinée et de triompher d'elle.

— Si j'étais un garçon, se dit-elle, je me ferais commissionnaire, et quand j'aurais l'âge voulu, je me ferais soldat; mais je suis une fille. Je me fais chiffonnière... la rue sera mon domaine.

Ainsi fit-elle.

Avec ce qui lui restait d'argent, elle acheta un panier, loua et paya d'avance un cabinet soi-disant garni, traita directement avec un marchand de chiffons de sa récolte de chaque jour, et, toutes ses mesures prises, se mit à l'œuvre.

Son projet n'était pas de rester ainsi toute sa vie; elle comptait sur la Providence pour la tirer un jour d'embaras et sur son gain pour amasser de quoi payer son apprentissage d'ouvrière quelque part.

Il y avait près de deux ans qu'elle exerçait son infime métier quand elle avait rencontré sir Elburne.

Disons, sans plus tarder, qu'à force d'économie et de travail, et même de bonheur, elle était parvenue, non-seulement à vivre, mais aussi à se mettre, selon l'expression populaire, dans ses meubles.

Piètre ménage, sans doute que le sien, dont un brocanteur n'eût pas donné vingt francs, mais qu'elle tenait avec une propreté, un soin extrême et dont elle était aussi fière qu'un millionnaire de son château.

Elle était chez elle, cela dit tout.

IV. — UNE VISITE AU MÉDECIN.

Nous l'avons dit, Lise fut exacte au rendez-vous pris par elle chez le docteur. Celui-ci la reçut avec

dres qui, d'après certains journaux de Madrid, devaient éclater en Andalousie. Les plus récentes communications et les dernières dépêches qu'il a reçues de Barcelone, de Saragosse et de toutes les provinces de l'Andalousie sont de la nature la plus rassurante. Les autorités ont répondu sur leur tête que l'ordre public ne serait pas troublé, quels que fussent les efforts des *ouvriers* de la révolution.

La flotte anglaise qui stationnait à Malte vient de partir pour Naples.

La dépêche qui donne cette nouvelle n'indique ni la cause ni le but de ce déplacement.

Les nouvelles sur les événements de la Tunisie se suivent, mais sont loin de se ressembler. Les dépêches d'hier présentaient la situation du bey comme très-inquiétante; celles d'aujourd'hui nous la montrent sous un aspect tout opposé. Si ces dernières sont exactes, les négociants de Tunis, à la date du 31 août, auraient repris leurs affaires comme par le passé, et les voyages des caravanes auraient recommencé entre les villes de l'intérieur du pays. En outre, le bey aurait envoyé un nouveau corps de 6,000 hommes contre les insurgés de la côte.

Jusqu'à-là, tout est bien. Mais le kasnadar, cause première et permanente de l'insurrection, que fait-il, que devient-il? C'est ce que la dépêche susmentionnée ne dit pas, et ce qu'il serait pourtant bien essentiel de savoir.

On mande de New-York, le 27 août :

Le général Grant maintient sa position sur le chemin de fer de Veldon.

Un démenti semi-officiel est donné à la nouvelle que M. Lincoln aurait envoyé des commissaires à Richmond pour négocier la paix.

Les confédérés ont coulé un steamer dans le canal de Mobile, rendant ainsi l'accès de cette place impossible par mer.

La *Victoria* est arrivée à New-York. Müller est arrêté. Il était muni de la montre et du chapeau de M. Briggs. Il se dit innocent. Les formalités légales pour son extradition sont commencées.

Des dépêches semi-officielles de Washington démentent que M. Lincoln ait l'intention de proposer un armistice, et le *Courier des États-Unis*, qui se fait l'écho de ce démenti, ajoute que beaucoup de journaux qui avaient servi M. Lincoln en vue d'une politique plus pacifique que par le passé, se tournent maintenant contre lui.

Parmi les défections les plus importantes, on cite celle du *National Intelligencer*, de Washington, qui estime très-acceptable un armistice sur la base de l'*uti possidetis*.

On lit dans la *France* :

Plusieurs journaux publient une dépêche

de Madagascar, qui serait arrivée par la voie de Suez et qui annoncerait qu'à la suite d'une révolution survenue à Emyrne, le premier ministre, mari morganatique de la reine, aurait été assassiné, et qu'il aurait été remplacé par un ministre favorable à l'influence française.

Nous sommes à même de donner sur ces faits des détails qui permettront d'en apprécier la portée.

On a découvert une conspiration ayant pour but de rétablir le roi, qu'on disait être toujours vivant; soixante-dix-neuf personnes ont été arrêtées à cette occasion, dix-huit ont été condamnées à mort et ont subi leur peine.

D'un autre côté, le premier ministre, mari de la reine, a été renversé et condamné à un exil perpétuel, mais il n'a pas été assassiné. Il est remplacé par un ministre favorable à l'influence française. Le gouverneur nouveau de Tamatave, Baharna, onzième honneur, est également dévoué aux intérêts français. Le poste qu'il occupe est le plus important de tous après celui de gouverneur d'Emyrne.

Nous avons des correspondances particulières de l'île de la Réunion du 8 août. Elles confirment les faits que nous avons rapportés et nous permettent d'y ajouter quelques détails nouveaux.

A Madagascar, une bande d'environ 1,500 individus, conduits par des grands dignitaires de l'Etat et par des officiers attachés autrefois à la personne du dernier roi, ont pénétré dans le palais de la reine pour lui annoncer que le jour de la vengeance était arrivé, et qu'au lever du soleil, Radama allait paraître à ses côtés. Ces individus ont été repoussés par les gardes du palais, qui en ont arrêté une centaine; 75 ont été aussitôt mis en liberté par l'influence de leurs familles; 7 ont été condamnés à la prison perpétuelle et 18 à mort.

Ces malheureux ont marché au supplice aux cris de *Vive Radama!* et ont annoncé aux populations que ce prince allait reparaitre au milieu d'elles.

Le premier ministre, mari morganatique de la reine, énorgueilli par ce succès, dont il s'est attribué tout le mérite, et troublé par les excès de boisson qui lui sont familiers, s'est laissé aller jusqu'à insulter publiquement et à menacer du geste cette princesse.

La reine alors a appelé le peuple à son secours, et aussitôt ses aides-de-camp, qui l'entouraient, ont arrêté le premier ministre et l'ont conduit en prison. Il a été immédiatement condamné à mort, mais sur les instances de sa famille et du ministre anglican Ellis, son ami personnel, cette peine a été commuée en celle de la dégradation. La reine a nommé premier ministre à sa place son frère Rainilaiarivony, qui, de tout temps, s'est montré bienveillant pour les Européens, et elle a nommé gouverneur de Tamatave, poste d'une

grande importance, un homme d'un esprit très-distingué et très-conciliant, Raharla, qui a été autrefois le meilleur élève de l'école professionnelle des pères jésuites.

La reine Raohenserina a inauguré sa nouvelle administration par une démarche favorable à la France. Elle a chargé, dit-on, Raharla d'ouvrir des négociations avec nous, et on assure que le nouveau commandant de notre division navale, M. le capitaine de vaisseau Tricault, successeur de M. le commandant Dupré, est parti le 7 août de la Réunion sur la frégate à vapeur la *Junon*, pour Tamatave, afin d'avoir une conférence avec le représentant de la reine.

Nous apprenons par la même source d'information qu'à la date du 8 août la situation à la Réunion était très-satisfaisante. M. le capitaine de vaisseau Dupré, commandant de la division navale des côtes orientales d'Afrique, après avoir remis le service à son successeur, M. le commandant Tricault, est parti le 6 sur la frégate à vapeur l'*Hermione* pour rentrer en France. M. le contre-amiral baron Darricau, gouverneur de la Réunion, devait, de son côté, s'embarquer, le 19 août, sur le paquebot-poste des Messageries impériales pour retourner en France par la voie de Suez. M. le baron Darricau laissera en partant les plus vifs regrets et les meilleurs souvenirs.

On écrit de Saigon, 26 juillet 1864 :

Un nouveau traité de paix et un traité de commerce ont été conclus, à Hué, avec le gouvernement annamite. Ces traités ont été signés le 15 juillet. Ils offrent de très-grands avantages à la France et l'indemnisent largement de l'échange qu'elle fait d'une partie du territoire qu'elle a conquis en basse Cochinchine.

Les principales clauses de ces traités sont : le protectorat de la France sur les six provinces de la basse Cochinchine; l'ouverture de trois ports importants sur la côte d'Annam, avec concession de neuf kilomètres de terrain autour de chacun de ces ports pour y établir des comptoirs; la liberté pour nos commerçants de circuler dans tout le royaume d'Annam pour y trafiquer; la liberté entière pour nos missionnaires d'enseigner la religion chrétienne; l'établissement de consuls à Hué et dans les ports ouverts au commerce, et, enfin, le paiement d'une indemnité de 100 millions de francs.

Nous nous trouvons ainsi débarrassés d'une partie des lourdes charges qui pesaient sur nous en Cochinchine, et dont on semblait désespérer d'obtenir jamais un bon résultat.

Nous conservons un vaste territoire à Saigon, au cap Saint-Jacques et à Mytho; nous restons maîtres de la rivière de Saigon et du grand fleuve du Cambodge, et le commerce peut désormais se développer sans entraves dans ces contrées lointaines.

Ces traités qui sont pour tous un véritable bienfait, devront être ratifiés d'ici à six mois.

Le gouvernement annamite, pour prouver ses bonnes intentions, a envoyé à Saigon 2,500,000 fr., montant des annuités dues d'après le traité du 5 juin 1862.

L'avis *d'Entrecasteaux*, qui portait cette somme au gouverneur, est arrivé à Saigon le 24 juillet.

La mission française à Hué, composée de M. Aubaret, capitaine de frégate, M. Duval, sous-lieutenant au régiment étranger (en mission) et M. de Cuverville, élève consul, est rentrée à Saigon le même jour.

Le commandant Aubaret retourne à Bankok gérer le consulat, et MM. Duval et de Cuverville restent à Saigon, où ils attendront que les traités aient été ratifiés avant de recevoir une nouvelle destination.

Depuis l'ouverture des nouvelles négociations, nos possessions jouissent du plus grand calme.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le bruit accueilli par quelques journaux d'une prochaine entrevue du roi Guillaume avec l'Empereur à Bade, et auquel avait donné lieu le projet attribué à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'un voyage dans les départements de l'Est, est aujourd'hui démenti.

— Le *Moniteur* publie la déclaration générale de la cour des comptes, en date du 24 mars 1864, sur la situation définitive de l'exercice 1862. Il en résulte que le compte général de l'administration des finances pour cet exercice est conforme aux résultats des arrêts rendus sur les opérations correspondantes portées dans les comptes des années 1861, 1862 et 1863; mais l'examen des faits constatés par les pièces justificatives a fait remarquer certaines irrégularités dans la comptabilité des ordonnateurs en ce qui concerne des compensations de recettes et de dépenses ou des interventions de crédit; ces infractions de forme ne changent toutefois rien aux résultats généraux et n'ont pas empêché une déclaration générale de conformité.

— Les spiristes viennent de recruter de nouveaux adeptes en Allemagne. Un certain médecin de Zittau, du nom de Berthelen, auteur d'un opuscule sur les *tables tournantes*, a organisé une société qui s'intitule *Association des Chercheurs de trésors*, et qui a pour objet de fouiller le sol des localités qui passent pour renfermer des trésors enfouis. Les opérations de l'entreprise sont conduites par une somnambule des plus lucides, M^{lle} Louise Ebermann, et ont commencé par des fouilles quotidiennes qu'on exécute à heure fixe au milieu d'un champ planté de tabac, où se trouverait cachée une somme de 400,000 tha-

une courtoisie parfaite, mais sans affectation, ce qui mit sur-le-champ sa singulière cliente à son aise.

— Ma mère, dit sir Elburne, en désignant la dame âgée qui se trouvait là; puis il ajouta, en prenant la main de la jeune fille :

— Ma mère, je vous présente ma cliente de la rue d'Argenteuil.

M^{lle} Elburne tendit la main à Lise et la fit asseoir à côté d'elle.

La consultation fut donnée en présence de Mme Elburne, puis l'on causa. Tout en restant dans les bornes de la discrétion, la mère de sir Georges, d'après les instructions de son fils, qui s'était éloigné pendant quelques instants, interrogea Lise sur sa position. L'enfant, captivée par les paroles bienveillantes de la digne femme, répondit tout ce qu'elle pouvait répondre, sans révéler l'odieuse conduite de sa mère.

Les confidences terminées, Mme Elburne embrassa affectueusement la protégée de son fils et lui parla en ces termes :

— Vous êtes une honnête fille, mon enfant, et Dieu ne vous abandonnera pas, sans doute; mais ce que vous voulez faire est impraticable. Pour amasser la somme nécessaire à payer votre apprentissage, il

vous faudra des années de travail, de privations et de fatigue.

— Or, ajouta le docteur, si vous continuez l'existence que vous menez, si vous ne prenez pas en toute hâte une profession plus conforme à la délicatesse de votre organisation, vous serez au lit dans six mois...

— Hélas! monsieur, que faut-il faire, alors.

— Quelque chose de bien simple, mon enfant, dit Mme Elburne, mettre aujourd'hui à exécution le projet que vous ne pourriez accomplir que dans trois ou quatre ans au plus tôt. Entrez sur-le-champ en apprentissage.

— Hélas! madame, et comment?

— Voilà ce que nous vous offrons. Nous vous placerons dans une maison de lingerie; vous y entrerez au pair, c'est-à-dire que vous serez logée et nourrie. Dans six mois, vous gagnerez pour votre entretien.

— D'ici là, ma mère se chargera de vous...

Lise fit un mouvement et son frais visage se couvrit d'une subite rougeur...

— Voyons, mon enfant, ajouta Mme Elburne, en prenant affectueusement la main de la jeune fille, cela vous convient-il? Pas de faux orgueil; il y a une certaine dignité à accepter un bienfait offert de

bon cœur et sans arrière-pensée...

Lise était trop émue pour répondre. Ses beaux yeux se mouillaient de douces larmes. Enfin, dominant son émotion, d'une voix étranglée par les sanglots, elle bégaya ces mots :

— J'accepte, madame, j'accepte... et que Dieu vous récompense; et vous, monsieur... que le ciel...

La pauvre enfant ne put achever. Elle s'était laissée glisser aux genoux de Mme Elburne, dont elle baisait les mains avec effusion...

— C'est bien, mon enfant... tout est dit, relevez-vous...

Quand Lise se trouva seule dans son humble demeure, son premier soin fut de remercier la Providence du bonheur qu'elle lui envoyait si soudainement. Sa chaste prière terminée, elle se mit au lit, non pour dormir, mais pour songer à ce qui lui arrivait...

Le matin, Chiffonnette la jolie s'aperçut qu'elle aimait son protecteur... Cette découverte lui causa d'abord de l'effroi, puis elle se rassura bientôt, car son amour était de ceux que Dieu approuve... et enfin elle se trouva heureuse de cette affection qui tenait à la fois de la reconnaissance et de l'amour fraternel.

Qui oserait la blâmer, la pauvre déshéritée? En pouvait-il être autrement? Son cœur n'avait-il pas été préparé à l'amour subit et profond par la souffrance et l'isolement? Jusque-là repoussée, en butte aux mauvais traitements, obligée de vivre en contact avec des êtres dépravés, mise par sa profession infime comme au ban de la société, condamnée pour longtemps encore à cette vie d'abjection et de fatigues funestes, elle se trouvait tout-à-coup traitée honorablement, respectueusement; sortie, comme par miracle, de la situation honteuse où le sort l'avait jetée; elle voyait se réaliser ses plus ardents desirs; une affection toute protectrice et toute désintéressée lui était offerte, et tous ces biens, tous ces trésors, toutes ces surprises qui plongeaient son âme, disposée à aimer, dans des enchantements inexprimables, elle les devait à un homme jeune, beau, distingué, à l'âme généreuse.

Comment n'être pas touchée, comment rester insensible, comment ne pas aimer enfin celui de par qui arrivaient tous ces bonheurs inespérés?

Avait-elle une espérance? Réfléchissait-elle aux conséquences possibles de cet amour? Non; elle aimait, sans se demander où la mènerait cet amour innocent.

lers (1,500,000 fr.) La société ne compte encore que sept ou huit membres prenant part aux travaux, et jusqu'à présent leurs opérations se bornent à dire des prières en commun et à enlever, avec un certain cérémonial, les terres retirées du sol où l'on espère découvrir le bienheureux trésor.

— Mardi, on faisait courir le bruit à la Bourse que le duc de Grammont-Caderousse venait de mourir en Espagne où il s'était rendu en compagnie d'une autre personne, lors de l'inauguration du chemin de fer qui relie maintenant Paris et Madrid.

— On lit dans l'Union de l'Ouest :

A je ne sais plus quel propos, nous écrit un de nos amis, vous rappeliez dans l'Union de l'Ouest cet adage français aussi sceptique que décourageant : « Tout passe ! tout casse ! tout lasse ! » Il y a quelque chose pourtant qui ne passe point et qui ne se lasse jamais, c'est la vanité humaine. Savez-vous à combien s'élève le nombre des demandes de croix de la Légion-d'Honneur en 1864 ? A 49,000 ! Dix-neuf mille !

— Un médecin connu par sa jovialité, le docteur X., a la prétention de traiter ses malades en huit jours ; on a fait pour lui le couplet suivant :

Lundi je verrai le malade,
Et j'irai le saigner mardi ;
Je prescrirai la limonade,
On le purgera mercredi,
Jeudi, je ferai ma visite,
Vendredi soir il testera ;
Samedi, la cure ira vite...
Et dimanche on l'entertera.

— LE MEILLEUR CAMP. — Un journal de Paris raconte l'anecdote suivante :

Dernièrement, à la théorie des sous-officiers du 9^e régiment de ligne, le capitaine-instructeur posa la question suivante :

« Quel a été le camp le mieux organisé en France ? »

« Un sous-officier plein d'espérance a répondu :

« C'est le Canrobert, puisqu'il était entouré de Forey et de Bosquet. »

« Le sous-officier malin a été récompensé par quatre jours de salle de police. »

« Décidément, l'esprit n'est pas d'ordonnance. »

Chronique Locale.

La journée des Courses de mardi a surpassé en éclat celle de dimanche. La foule était plus grande, les tribunes mieux garnies, l'hippodrome en un mot était encore plus animé que le premier jour. Enfin un temps de dames favorisait cette journée ; nous n'avions point le soleil trop ardent de l'Afrique, ni le ciel trop sombre des bords de la Tamise.

1^o Prix de l'arrondissement de l'Ouest accordé

Elle ne songea qu'à une chose, à dissimuler, à cacher au fond de son cœur cet amour déjà fort, quoique naissant à peine. Et la chose lui semblait cependant d'autant plus possible, qu'elle s'attendait à n'avoir que de lointaines et rares relations avec sir Elburne et sa mère.

En effet, il était probable qu'une fois la jeune fille casée, cette intimité d'une heure cesserait ; d'ailleurs, sir Elburne n'était que de passage à Paris, on le lui avait dit ; il n'y avait donc pas à se préoccuper des dangers de l'avenir.

Raison propose, amour dispose ; cette vérité, qu'aucun proverbe ne consacre, mais que les faits se chargent de démontrer chaque jour, devait encore se manifester et prouver que les projets du cœur humain sont écrits sur le sable. Vienne un coup de vent, et projets et résolutions disparaissent.

Quoi qu'il en dût être de cette passion à son aurore, Lise s'endormit heureuse, et les songes les plus riants bercèrent son sommeil.

Il n'en fut pas ainsi pour tous les hôtes de la maison de la jolie chiffonnière, et pendant que la jeune fille rêvait à sir Elburne et que les anges du sommeil lui envoyaient l'illusion enivrante d'un amour partagé, le démon de la jalousie agitait le cœur d'un

par l'État : 2,000 fr., pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus. — Distance : 2,500 mètres. — Poids pour l'âge et la position (Arrêté du 8 novembre 1850). — Entrée : 20 fr.

Dans cette course, deux de nos éleveurs de l'Anjou étaient en lutte, ainsi que dimanche : M. de Baracé avec *Perle-fine*, et M. de Chemellier avec *Constellation*.

Pendant la première moitié du parcours, *Perle-fine* a tenu la tête, puis *Constellation* l'a atteinte et est arrivée première aux tribunes.

2^o Prix de Circonscription : 800 fr. donnés par la Société des Courses, pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. — Poids pour l'âge et la position (Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850). — Entrée : 20 fr. — Distance : 2,000 mètres en une épreuve.

Ce prix a été couru seulement par *Quintet-et-Quatorze*, à M. de Baracé.

3^o Course plate. — 2,000 mètres. — Pari particulier.

Voici une course qui était attendue avec une vive impatience ; elle avait été organisée dimanche sur le turf. Des enjeux en étaient le prix. Il y avait deux concurrents, tous deux du même père, *Yon* : *Rasoir*, à M. le comte de Froissard, et *Mademoiselle-de-Syrvenon*, à M. de la Tournelle.

Au départ, *Mademoiselle-de-Syrvenon* semble faire fi de cette lutte ; elle laisse *Rasoir* prendre les devants ; mais bientôt elle détend ses puissants ressorts ; en quelques bonds elle rejoint son rival, puis le dépasse et arrive première devant le jury.

4^o Un objet d'art donné par la ville de Saumur, pour MM. les sous-officiers, élèves-instructeurs, montant leurs chevaux d'armes.

Ce premier steeple a été parfaitement mené ; 20 chevaux étaient alignés sur deux rangs au départ. Tous les obstacles ont été franchis sans accident. *Ulmaire*, montée par M. Varnet, est arrivée première ; *Sapho*, monté par M. Sorbets, est arrivé second ; puis *Dol*, monté par M. Royer.

5^o Un objet d'art donné par la ville de Saumur, pour MM. les sous-officiers titulaires de l'École impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes.

Cette course a été peut-être la plus belle de la journée : les dix concurrents se sont tenus serrés les uns contre les autres et ont franchi les obstacles avec beaucoup d'ensemble.

Céladon, monté par M. Maron, a gagné le prix ; puis *Clara*, que montait M. du Muraud, est arrivée seconde ; troisième, *Anémone*, montée par M. Laurent.

6^o Prix du Chemin de fer. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des

Courses, pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Poids commun : 67 kilog. 1/2. — Entrée : 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Les chevaux nés en Angleterre porteront 2 kilog. de surcharge.

— Le vainqueur d'une course de haie ou d'un steeple-chase de 1,000 fr. portera 2 kilog. de surcharge ; 2,000 fr., 3 kilog. ; de 4,000 fr., 4 kilog. ; — Le vainqueur de deux ou plusieurs de ces prix, 5 kilog. — Les chevaux nés et élevés dans l'Ouest porteront 3 kilog. de moins. — Distance : 4,100 mètres environ et 15 obstacles à franchir.

Onze chevaux étaient engagés, deux seulement sont entrés en lice : *Sébastopol*, à M. Roulet, et *Cholet*, à M. de Maronnières.

Aujourd'hui encore nous avons retrouvé notre intrépide cavalier, M. de Clausade, qui a franchi les douves, murs et barrières, avec beaucoup d'assurance. *Cholet* n'est même pas arrivé second : il a refusé à l'un des obstacles et son cavalier n'a pu le faire passer.

7^o Steeple-chase (2^e catégorie). — 3,000 fr. offerts par l'Administration des haras et divisés en deux prix : 2,000 fr. et les entrées au premier, 1,000 fr. au second, pour chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 à 8 ans inclusivement. — Entrée : 100 fr., moitié forfait. — Poids commun : 4 ans, 73 kilog. ; 5 ans et au-dessus, 76 kilog. — Distance : 4,000 mètres environ et 20 obstacles à franchir. — Le cheval ayant gagné 20,000 fr. est exclu ; le gagnant de 15,000 fr. porte 6 kilog. de surcharge ; de 7,000 fr., 4 kilog. ; de 3,000, 2 kilog.

Sur cinq chevaux engagés, quatre ont couru : *Estimé*, à M. de Hérissem, *Casse-Noisette*, à MM. Forcinal frères, *Tam-Tam*, au comte de Cossette, et *Folle-Pensée*, à M. de Terves.

Estimé est arrivé premier, *Casse-Noisette* second, et *Tam-Tam* troisième. Mais de nombreux incidents ont surgi et ont modifié la destination des prix. Des réclamations ont été faites contre *Estimé*, qui n'aurait pas reçu la surcharge voulue par les règlements, en raison des prix qu'il aurait gagnés sur d'autres hippodromes.

Casse-Noisette, arrivé second, n'a pas, par suite d'erreur de son jockey, franchi un des obstacles ; il a donc été mis hors concours.

Enfin *Tam-Tam*, arrivé troisième, se trouve classé second, et même pourrait bien gagner le prix, suivant que la vérification faite à l'occasion d'*Estimé* sera en faveur ou contre M. de Hérissem.

Ces nombreuses questions qui ont été discutées à la suite de la 7^e course ont retardé le Handicap.

8^o Prix de consolation : Objet d'art. — Steeple-chase (gentlemen-riders). — Handicap. Pour

tous chevaux, autres que ceux de pur sang, ayant couru aux courses de Saumur et n'ayant pas gagné sur cet hippodrome en 1864. — Distance : 2,000 mètres environ et 10 obstacles environ. — Entrée : 20 fr. au second, s'il y a moins de 8 chevaux ; s'il y en a plus moitié seulement au deuxième arrivant.

Pour clore la journée et les fêtes, cette course a été pleine d'intérêt ; sept chevaux ont pris part à la lutte.

Désse est arrivée première, montée par M. Massiet ; *Dalila* est arrivée seconde, montée par M. des Brosses ; *Manchester* est arrivé troisième, monté par M. d'Aubigny.

Grâce à la valeur des cavaliers, cette journée s'est passée sans aucun accident. Le défilé pour la rentrée en ville a été fort long, et le soir les vainqueurs ont été fêtés par tous leurs camarades.

Eau fraîche. — Pour avoir en plein soleil de bonne eau fraîche, il est un moyen très-simple et à la portée de tout le monde.

Prenez une carafe ou un vase quelconque, mettez-y de l'eau, entourez-la d'un linge mouillé et placez-la dans une assiette contenant de l'eau. Si vous exposez ensuite le tout aux rayons du soleil, la chaleur solaire fera passer à l'état de vapeur l'eau dont le linge est imbibé. Mais cette vapeur ne peut s'opérer qu'en soustrayant du calorique au vase, lequel, à son tour, en enlève au liquide qu'il contient ; votre eau, qui était chaude, se refroidit de cette manière.

En imbibant le linge avec de l'éther, vous pourriez en obtenir un refroidissement capable de glacer l'eau.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

La conférence de Vienne a repris ses séances le 6. De nouvelles instructions ont été envoyées aux plénipotentiaires danois. D'après la *Correspondance générale*, ces instructions doivent avoir pour effet d'amener une issue plus prompte des négociations. Le même journal assure que le gouvernement danois a fait des propositions tendant à écarter les difficultés. On pense, en conséquence, que la nouvelle délimitation entre le Sleswig et le Jutland pourra être prise très-prochainement en considération.

Le *Journal de Naples* assure d'une façon positive que le chef de bande Tortora, découragé par la fuite de Grocco et par les déflections continuelles de ses partisans, aurait demandé au général Pallavicini à être admis à faire sa soumission. Ce fait, s'il se réalise, mettrait fin, selon ce journal, à la rébellion dans la Basilicate.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

homme qui avait conçu pour Lise une passion ardente. Cet homme, nous allons le présenter au lecteur.

V. — UNE PASSION IGNORÉE.

Jean Perrin était un grand et robuste Provençal de vingt-cinq ans à l'époque de notre histoire.

D'un esprit lourd, d'une timidité exceptionnelle, il vivait en dedans, ne fréquentait personne et n'avait pour toute distraction que d'exercer sa force herculéenne.

Violent et terrible dans ses colères, il ne s'attaquait cependant jamais aux faibles ; aussi se laissait-il impunément molester par la plupart des ouvriers de l'atelier de forge où il exerçait le métier de frappeur, métier qui consiste à aider le forgeron dans l'étirage du fer, en frappant sur le métal rougi au feu avec un pesant marteau.

La nature, si prodigue envers Lise, s'était montrée avare avec lui.

Non-seulement elle lui avait refusé l'intelligence, mais elle lui avait donné la laideur.

Jean Perrin était laid, très-laid. La petite vérole l'avait horriblement défiguré.

Perrin avait une qualité rare : il était reconnais-

sant, et, de plus, il possédait un grand fonds de tendresse qui ne demandait qu'à se dépenser, mais que le pauvre frappeur s'efforçait de contenir et de renfermer, tant il avait le sentiment de sa laideur.

Perrin avait voulu rencontrer une créature comme lui, déshéritée, ou dans une position tellement infime, qu'il pût lui faire l'offre de son dévouement sans crainte d'être raillé, et dans des conditions telles que cette offre fût regardée comme un bienfait.

Le frappeur habitait la maison où Lise était venue se loger, et en voyant la jeune fille, il s'était dit que peut-être une chiffonnière serait très-honorée de devenir la femme d'un ouvrier.

Mais Lise n'était pas communicative et Perrin était timide, timide comme une jeune fille, quand il s'agissait de parler à une femme.

Il se contenta donc de regarder la chiffonnière. Sans se rendre compte du caractère angélique de la beauté de la jeune fille, il la trouva belle et sa timidité s'en accrut.

Lise avait d'ailleurs des allures qui contrastaient avec son métier, et probablement ces deux individus auraient passé leur vie dans la même maison sans se parler, bien que se rencontrant tous les

jours, sans une circonstance qui, en faisant voir Lise sous un nouveau jour, inspira au frappeur une passion sans bornes.

Voilà ce qui avait eu lieu.

Un jour Perrin avait été horriblement blessé par un éclat de fer rouge qui l'avait atteint à l'épaule. Comme il possédait quelques économies, il refusa d'aller à l'hôpital, affectant pour ce triste séjour une répulsion invincible, mais en réalité pour ne pas quitter la maison où demeurait la jeune fille.

Le malheureux souffrait affreusement, et malgré tout son courage, il poussait des gémissements déchirants. Le soir, en rentrant dans son modeste réduit, Lise, qui demeurait au-dessus de lui, entendit les cris du blessé, et par un bon mouvement de charité chrétienne, poussa la porte et entra. Elle pansa la plaie, arrangea le lit, fit prendre un calmant au malade et se retira en promettant de revenir.

Elle revint, en effet, le lendemain matin avant son départ, puis le soir et ainsi pendant plusieurs jours.

Perrin ne demandait qu'une faveur au ciel, celle de guérir le plus tard possible.

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 3 septembre.

Visite de Sa Majesté l'Empereur à Montluçon. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Inauguration du Palais de l'industrie, à Amsterdam. — Une nuit du docteur Rémus (nouvelle). — Inauguration de

la statue de Larrey, à Tarbes, et de la rue Impériale, à Marseille. — La journée du 21 août, à Genève. — Chronique musicale. — Encyclopédie militaire et maritime. — Les sept péchés capitaux. — La fête des bergers, à Markgröningen. — Une ferme infestée par le gibier (nouvelle). — La Caisse générale des avances sur titres. — Le commandeur Negri.

— Le château de la Bastide-Besplas. — Gravures : Visite de Sa Majesté l'Empereur à Montluçon : passage sous l'arc de triomphe de l'avenue Napoléon III ; arc de triomphe des usines. — Palais de l'industrie, à Amsterdam. — Cérémonie d'inauguration du Palais de l'industrie d'Amsterdam. — Inauguration de la statue de Larrey, à Tarbes. — Inauguration de

la rue Impériale, à Marseille. — La journée du 22 août, à Genève (3 gravures). — Les sept péchés capitaux. — La fête des bergers, à Markgröningen (2 gravures). — Le commandeur Negri. — Le château de la Bastide-Besplas (2 gravures). — Rébus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ABONNEMENTS.

	Un an.	Six mois.
PARIS,	15 fr.	8 fr.
DÉPART.,	18 fr.	10 fr.
CORSE,		
ALGÉRIE,		
ÉTRANGER, selon le tarif postal.		

1^{re} année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS, Rue Sainte-Anne, 64.

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1^{er} 24 numéros, format grand in-8^o, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2^e 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M^{me} Héloïse LELOIR ;

— 3^e 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4^e 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5^e 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot ; — 7^e Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGMARD, ELIE BERTHET, M^{me} ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

FAILLITE DU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE SAUMUR, MAISON ARRAULT ET C^{ie}.

3^e Répartition. — Dividende de 10 0/0.

MM. les créanciers de la faillite sont prévenus qu'un dividende de 10 pour 100, à valoir sur le montant de leurs créances, sera distribué du 7 au 10 septembre 1864.

Ils sont invités à se présenter, du 7 au 10 septembre 1864, au bureau des syndics, rue des Basses-Perrières, 12, à Saumur, pour retirer leurs mandats de paiement. Les bureaux seront ouverts de 10 heures du matin à 4 heures du soir, excepté le samedi 10 septembre, où ils seront fermés à 3 heures du soir.

Il sera indispensable de présenter aux syndics le titre d'admission à la faillite, c'est-à-dire le bordereau vérifié de la créance.

Les créanciers qui ne se présenteraient pas dans le délai qui vient d'être indiqué, s'exposent à ce que le dividende leur revenant soit de nouveau déposé à la Caisse des consignations, et, dans ce cas, les formalités à remplir et les frais qui pourront en résulter seront à leur charge personnelle.

Les syndics de la faillite Arrault et C^{ie}, LAIR, FOUQUET.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CLOUARD, le dimanche 2 octobre 1864, à midi,

DIVERS MORCEAUX DE TERRE LABOURABLE ET DE VIGNE, situés communes de Distré et de Bagneux, Pour la désignation, voir les affiches.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser, à M^{me} V. LORRAIN, Levee d'Enceinte, ou à M^e CLOUARD, notaire. (391)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PETITE MAISON, jardin, trois caves, pressoir, greniers, hangar, situés au Petit-Puy, commune de Saumur, dépendant de la succession du sieur Jean Bondu.

S'adresser audit M^e CLOUARD. (367)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Une MAISON, à Saumur, rue St-Nicolas, n^o 18, occupée depuis longues années par une boulangerie bien achalandée.

S'adresser audit notaire (408)

Etude de M^e CESBRON, notaire à Doué.

A VENDRE

UNE MAISON

Située au centre de la ville de Doué, très-avantageusement placée pour le commerce, près la halle aux blés, sur les places d'Orléans et du Minage.

S'adresser à M. CESBRON, géomètre à Doué, ou à M^e CESBRON, notaire en la même ville. (384)

Plusieurs PARAPLUIES ont été perdus, le dimanche 4 septembre, depuis la rue du Temple jusqu'à l'Hippodrome. Les personnes qui les auraient trouvés sont priées de les rapporter au bureau du journal. Il y aura récompense. (409)

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8^o, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement : 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON

Rue du Temple,

Composée de : salon, salle à manger, office, cuisine, chambres à coucher avec cabinets de toilette, cour et écurie, pompe refoulante.

A VENDRE

Une VOITURE à quatre roues, dite AMÉRICAINE, recouverte. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

A Châtellerault,

UN

ÉTABLISSEMENT DE LIMONADIER

Très-bien achalandé, parfaitement situé, sans aucuns frais d'installation, bail 15 années.

Toutes facilités de paiement. S'adresser au bureau du journal.

PETITS TRAVAUX DE DAMES

Rue d'Orléans, n^o 44.

M^{me} ALINE MIGNAN se charge d'exécuter, à des conditions très-avantageuses, tous les travaux en tapisserie et autres objets d'agrément qui peuvent lui être confiés. (411)

UNE MAISON de Draperie et Nouveautés demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

Prix : 1 Franc.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 6 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 7 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 45	»	»	66 45	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	94 45	»	»	92 50	»	30
Obligations du Trésor.	436 25	»	»	436 25	»	»
Banque de France.	3390	5	»	3390	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1220	5	»	1210	»	10
Crédit Foncier, nouveau.	1210	»	»	1210	»	»
Crédit Agricole.	745	»	»	745	»	»
Crédit industriel.	767 50	»	»	765	»	2 50
Crédit Mobilier.	1003 75	»	11 25	1005	»	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	990	»	»	985	»	5
Orléans (estampillé).	902 50	2 50	»	896 25	»	6 25
Orléans, nouveau.	800	»	1 25	860	»	»
Nord (actions anciennes).	982 50	»	1 25	980	»	2 50
Est.	500	»	»	502 50	2 50	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	917 50	»	2 50	917 50	»	»
Lyon nouveau.	930	»	»	930	»	»
Midi.	635	»	»	627 50	»	7 50
Ouest.	523 75	»	1 25	522 50	»	1 25
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1660	»	»	1665	5	»
Canal de Suez.	458 75	»	1 25	460	»	1 25
Transatlantiques.	545	»	15	540	»	5
Emprunt italien 5 0/0.	67 15	»	»	67 25	»	10
Autrichiens.	447 50	»	2 50	452 55	5 05	»
Sud-Autrich.-Lombards.	537 50	»	2 50	540 75	3 25	»
Victor-Emmanuel.	340	»	7 50	346 25	6 25	»
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	335	»	»	336 25	1 25	»
Crédit Mobilier Espagnol.	610 75	»	3 75	616 25	6 25	»
Saragosse.	477 50	»	2 50	476 25	»	1 25
Séville-Xérès-Séville.	437 50	»	3 75	436 25	»	1 25
Portugais.	293 75	»	5	297 50	3 75	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	305	»	»	305	»	»
Orléans.	293 75	»	»	293 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	291 25	»	»	292 50	»	»
Ouest.	286 25	»	»	288 75	»	»
Midi.	285	»	»	285	»	»
Est.	290	»	»	288 75	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le